



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

7-Finances Locales
7.10-Divers

N° DP- 2022-8

Objet : Plateforme de marché locale
« Ma Ville Mon Shopping » – code
promotionnel « Fête des Mères » et
Fête des Pères »

Opération conjointe CCI Caen
Normandie – Intercom de la Vire au
Noireau de codes promotionnels

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-07-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2020-12-6-14 en date du 16 décembre 2020 autorisant le déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » soit www.mavillemonshopping.fr, sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 5 janvier 2021, signée entre et l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SYCOM, filiale du Groupe La Poste, relative au déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 11 janvier 2021 signée entre la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'Intercom de la Vire au Noireau et ses 9 communes partenaires, relative au partenariat pour la réalisation de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Considérant la mise en place d'actions et de dispositifs spécifiques, en complément de l'action de l'Etat et de la Région Normandie, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale,

DÉCIDE

De donner son accord pour la mise en place d'une opération conjointe entre la CCI Caen Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau, permettant la mise en place de codes promotionnels à l'attention des clients des entreprises du territoire intercommunal présentes sur la plateforme de marché locale www.mavillemonshopping.fr.

Il s'agit de mettre en œuvre une enveloppe de codes promotionnels :

- pour la « Fête des Mères » du 13 au 29 mai 2022 inclus
- pour la « Fête des Pères » du 10 au 19 juin 2022 inclus.

En cas de non épuisement de l'enveloppe, une ou des campagne/s de promotion sera/ont réalisée/s en 2022 ou 2023, dans la mesure où la validité de cette enveloppe est de 11 mois.

Le coût de ces codes promotionnels s'élève à 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) euros TTC, pris en charge par les deux structures organisatrices, notamment grâce à la subvention « FNADT » perçue par la CCI Caen Normandie :

- 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) euros TTC concernent la prise en charge de l'escompte promotionnel des codes, soit 66 bons d'achat en ligne de 15 euros pour 30 euros minimum d'achat via la plateforme, jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
495 (quatre cent quatre-vingt-quinze) euros seront pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau après refacturation de la CCI Caen Normandie
- Aucun frais de gestion,

Décision du président n°DP-2022-8 du 22 avril 2022



E-SY COM assure l'avance de trésorerie des codes promotionnels, qui seront remboursés par la CCI Caen Normandie en fin d'opération.

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire,
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- L'(les) intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie

Le 22 avril 2022

Le Président,

M. Marc ANDREU SABATER

